



construction terrain autrui

Par **yankee2b**, le **01/03/2012** à **06:51**

Bonjour,

il y a environ 30 ans mon beau-père créait une sarl et construisait un hangar avec les fonds de la société sur son propre terrain , il n'a jamais établi de bail ni ne s'est payer des loyers aujourd'hui il est décédé et j'aimerais savoir à qui appartient le hangar à la sarl ou bien aux héritiers .

En sachant que le terrain lui est actuellement en indivision .

Les nouveaux gérants doivent -ils payer un loyer ou doivent ils continuer comme le faisait lui d'occuper gratuitement .

Ou doivent ils que louer le terrain puisque le hangar fait partie de la sarl ?

En vous remerciant par avance de votre réponse

Salutations